



2024-03-04

Lettre d'entente pour l'horaire flexible adoptée à l'unanimité

Chers membres,

Le 29 février dernier, les membres permanents et auxiliaires selon l'article 6.04 a) de l'arrondissement de Montréal-Nord ont participé à une assemblée sectorielle en visioconférence afin qu'ils se prononcent sur un projet de lettre d'entente visant à instaurer l'horaire flexible.

L'assemblée qui s'est déroulée en 2 temps, une séance le matin et une autre en début de soirée, a permis aux personnes membres de pouvoir poser leurs questions à l'équipe syndicale, M. Jean-Jacob Tulias, directeur syndical, M. Patrick Dubois, président et M. Laurent Hotte, vice-président, qui se sont fait un plaisir de répondre à leurs questions. Un fois la période de question terminée, le vote a été lancé et le résultat a été l'adoption du projet de lettre d'entente à l'unanimité.

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à l'une ou l'autre des séances.

Votre participation est toujours appréciée.

Les prochaines étapes.

Tout d'abord, la lettre d'entente sera numérotée, puis les parties procéderont à sa signature pour qu'elle entre en vigueur.

Important

Dans la lettre d'entente, il est prévu que les parties se rencontrent en cas de problématiques dans son application. Il est donc important, s'il y a des situations que vous jugez problématiques, de contacter votre équipe syndicale dès que possible afin que nous puissions entamer les démarches nécessaires.

Votre équipe syndicale SFMM (SCFP)